

d. Le cannabis

MODULE 1

Même s'il est légal pour les adultes du Nouveau-Brunswick d'acheter du cannabis (ou de la marijuana), cette substance ne devrait pas être utilisée pendant la grossesse ou l'allaitement. La consommation de cannabis pendant la grossesse peut faire en sorte que votre bébé naisse avec un poids inférieur à la moyenne. La substance peut également se retrouver dans votre lait maternel. Le cannabis peut nuire au cerveau de votre bébé et entraîner des problèmes d'apprentissage, d'hyperactivité, de dépression et d'anxiété qui pourraient le suivre tout au long de sa vie. Il n'y a pas de quantité sécuritaire à utiliser pendant la grossesse ou l'allaitement. Si vous avez du mal à arrêter de consommer du cannabis, vous devriez essayer de réduire votre usage. Veuillez parler à votre fournisseur de soins de santé ou contacter les [services de toxicomanie de votre région](#) si vous avez besoin d'aide.